

Régie [Régisseur]

Le terme générique de régie désigne toute activité et tout domaine d'organisation matérielle de la [représentation](#) avant, pendant et après le spectacle, permettant d'assurer sa préparation, son bon déroulement et sa maintenance. L'origine et l'usage de ce terme contiennent l'idée de prise en charge, d'administration et de gestion. Son application au théâtre – à travers le titre de régisseur, attesté dès le milieu du XVIIIe siècle – recouvre plusieurs fonctions distinctes et conduit à plusieurs acceptions. Historiquement, la fonction de régisseur est indissociable de l'acte théâtral. Le didascalos grec [voir [Grec](#) (théâtre)] est aux côtés du poète et des interprètes un acteur essentiel à la représentation. En 1556, dans son traité *Quattro dialoghi in materia de rappresentazioni sceniche*, de [Sommi](#) démontre toute l'importance qu'il faut accorder à l'organisation matérielle de la représentation. Ceux que l'on appelle dès le XVIIe siècle les garçons de théâtre, tout à la fois « décorateurs, surveillants des coulisses, moucheurs de chandelles » (P. Peyronnet), jouent un rôle obscur et précieux. Au XIXe siècle, Pougin [Voir [Dictionnaires de théâtre](#)] distingue pour plus d'exactitude trois types de régisseur : le régisseur général, « alter ego du directeur », dont le rôle est artistique autant qu'administratif, établissant avec le directeur et les auteurs « la distribution des pièces nouvelles », le répertoire, la bonne marche du service des représentations ; le régisseur chargé de la mise en scène « qui monte les ouvrages, [...] en règle la marche scénique, donne aux acteurs les indications » ; enfin le sous-régisseur chargé de la « petite régie », c'est-à-dire, de « veiller à ce que tous les petits rouages de la grande machine fonctionnent régulièrement ». On voit ainsi comment à travers l'évolution et la complexité des diverses fonctions des régisseurs, la régie finit par s'imposer comme un domaine à part entière qui pose cependant de multiples problèmes : théoriques, car si aujourd'hui la [dramaturgie](#) et la [scénographie](#) définissent des domaines reconnus dans l'exercice scénique ou l'analyse théâtrale, la régie doit leur être adjointe tout aussi fondamentalement, comme constitutive du théâtre : esthétiques car la régie peut répondre à deux types de situation : soit une position de subordination et d'exécution technique, soit une position de conception et de gestion pratique associées de façon décisive aux choix artistiques, dont on peut considérer historiquement la mise en scène comme un cas de figure.

La régie peut ainsi désigner la direction artistique et matérielle de la représentation ; une telle conception rejoint la pratique de [Vilar](#) en France ou l'acception allemande de cette fonction. La régie désigne aussi telle ou telle partie de mise en œuvre de la représentation (régie lumière, régie son, régie de plateau, régie de scène). La régie générale est la fonction de coordination et de gestion de l'ensemble des régies particulières, en relation directe avec la direction artistique et technique. Ces désignations sont assez variables en raison du caractère fluctuant que peuvent revêtir ces fonctions dépendant des circonstances et des habitudes de travail. On a coutume de dire qu'une bonne régie ne se remarque pas, mais qu'à l'inverse une mauvaise régie sera immanquablement repérable en raison du dysfonctionnement qu'elle occasionne. La mauvaise organisation d'un [plateau](#), d'un programme de [répétition](#), la mauvaise gestion des équipements, la négligence matérielle à l'approche de la représentation, l'approximation dans une [conduite](#) de scène pendant un spectacle peuvent engendrer des difficultés : accessoire manquant, changement de décor perturbé, entrée en scène manquée, effet sonore ou lumineux à contretemps.

Par extension, le mot régie désigne aussi le local où sont regroupés les [pupitres de commande](#) des effets sonores, lumineux, mécaniques. Généralement, la régie son et la régie lumière sont regroupées et situées en fond de salle pour ménager une vue et une écoute directe sur le spectacle. La régie de scène se trouve à proximité du plateau, en [coulisses](#).

Rédacteur(s)

[M. FREYDEFONT](#)

Classement

Cet article relève de la spécialité [Technique et créateurs techniques](#)

Zone(s) géographique(s) : France

Voir aussi

Citations pertinentes de cet article dans le dictionnaire : Sommi (L. de) représentation Vilar (J.)

Article à retrouver sur : <https://dictionnaire.artcena.fr/articles/lexique-regie>